

**COMMUNE DE
GRANDVILLARD**



Bulletin d'information

numéro 71 – novembre 2012



- I. Le mot de la syndique
- II. Convocation à l'assemblée communale
- III. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70 % à 80 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 70 % à 80 % de l'impôt cantonal de base
- IV. Budgets 2013
- V. Présentation du plan financier 2013-2017
- VI. Révision du plan d'aménagement local - informations
- VII. Gestion des déchets
 - Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers – changement de dates
 - Capsules de thé « Nespresso »
 - Fermeture de la déchetterie intercommunale le samedi 11 mai 2013
- VIII. Le coin des sociétés
 - Intersociété de Grandvillard - programme des manifestations 2012-2013
 - Open Bike Haute-Gruyère
- IX. Frigaz développe son réseau de distribution de gaz naturel
- X. Divers

Heures d'ouverture du Bureau communal

| | |
|----------|---------------------|
| Lundi | fermé |
| Mardi | 14.00 h. – 17.00 h. |
| Mercredi | 08.30 h. – 11.30 h. |
| Jeudi | 14.00 h. – 17.00 h. |
| Vendredi | 08.30 h. – 11.30 h. |



I.

Le mot de la syndique

Chers citoyennes et citoyens,
Chers habitants de Grandvillard,



Cette année 2012 a été dense en études diverses, en projets à réaliser dans le futur et en modifications administratives et législatives.

Tout au long de l'année, le conseil communal s'active pour dispenser un service à la communauté dans le respect des lois et des règlements. Les difficultés d'ordre juridique et technique sont bien réelles, tant les exigences sont importantes dans les domaines les plus variés.

Toutefois, nous pouvons vous assurer que le respect de la personnalité, des droits et des devoirs de chacun est au centre des préoccupations.

Le conseil doit être visionnaire et réactif aux changements qui s'imposent. Si sa tâche n'est pas toujours aisée, elle est facilitée par la confiance que vous, chers citoyennes et citoyens, placez dans les membres de l'autorité communale.

L'autorité, voici un mot fort, qui inspire un certain recul. Sa signification découle de l'autoritarisme qui correspond à l'attitude d'une personne. C'est toute la difficulté qui s'imprime dans cette définition. Les personnes qui administrent votre commune ont, comme préoccupation principale, de faire valoir un esprit de collaboration et non de pouvoir. Grâce à votre confiance, à votre compréhension et à votre appui, nous vivons dans un climat politique, sur le plan communal, des plus sains. C'est donc un village où il fait bon vivre et chaque habitant est le maillon nécessaire à la création de cette atmosphère.

Pour cette ambiance, pour votre collaboration, pour votre état d'esprit positif, je vous transmets la reconnaissance du conseil communal.

En son nom et en mon nom personnel, je souhaite à chacun de vous un Noël plein de lumière et une nouvelle année où la santé et l'amitié seront des compagnes fidèles.

Marie-Claire Pharisa, syndique

II.

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 5 décembre 2012, à 20.00 heures,
à la Salle communale, à Grandvillard**

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 24 octobre 2012** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet)
2. **Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70 % à 80 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 70 % à 80 % de l'impôt cantonal de base**
3. **Budgets 2013** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal, ainsi que sur le site internet)
 - 3.1. *Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements*
 - 3.2. *« Chemin des Toules » – travaux de remise en état*
 - 3.3. *Mesure de protection contre les crues, secteur école*
 - 3.4. *Réfection du chemin forestier « Pra Fleuri »*
 - 3.5. *Crédit d'étude destiné à un projet de construction d'un chalet d'alpage*
 - 3.6. *Rapports de la commission financière*
 - 3.7. *Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements*
4. **Présentation du plan financier 2013-2017**
5. **Révision du plan d'aménagement local - informations**
6. **Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

III.

Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70 % à 80 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 70 % à 80 % de l'impôt cantonal de base

Le conseil communal a établi et analysé le budget 2013. Il a rapidement constaté que les charges sont en augmentation de manière importante et que les revenus stagnent, voire diminuent. D'ailleurs, les différentes planifications financières présentées lors des assemblées communales démontraient cette tendance.

Selon les estimations étatiques que nous recevons, les revenus des impôts ont tendance à diminuer. Seul, le nombre de contribuables, en augmentation, permet le maintien approximatif des contributions fiscales.

Il faut tenir compte également de la baisse artificielle, dès le 1^{er} janvier 2007, du coefficient d'impôt de 80 à 70 % imposée par l'Etat, en compensation de la prise en charge, par le canton, des frais de fonctionnement de l'Hôpital de Riaz. Durant quelques années, la cote y relative a été transférée au canton, puis ce dernier l'a supprimée, d'où une baisse effective pour le contribuable.

Les autres revenus, tels que les locations diverses, contributions de tiers pour l'extraction du gravier ou encore les revenus de la centrale électrique CREG sont des postes relativement stables. La forêt, tenant compte du marché du bois et de la diminution des subventions, permet un autofinancement, mais elle n'est plus considérée comme un revenu communal.

D'autre part, les charges sont en augmentation constante. La baisse d'impôt, sur le plan cantonal, influence directement les revenus communaux. Les nouvelles organisations scolaires, préscolaires, de santé et sociales tendent à influencer négativement les charges communales. La nouvelle péréquation financière est également un élément qui pénalise les communes dont le territoire est important, contrairement à celles à forte densité de population.

Ces dernières années, il a fallu faire face aux frais considérables relevant des dégâts aux endiguements de la Taouana suite aux intempéries de 2005 et 2007.

De plus, le réseau d'eau potable qui, durant des décennies, n'a causé aucun frais, démontre des faiblesses qui ont nécessité des interventions lourdes, soit le remplacement des conduites dans les secteurs « Chemin des Golettes », « Route de la Sarine » et « Route des Auges ».

Afin de permettre à chacun de mieux comprendre l'influence des explications susmentionnées, nous vous donnons quelques chiffres sous forme de tableaux.

Impôts

| Années | Coefficient impôt | Revenu fiscal des personnes physiques et morales | Revenu par habitant |
|--------|-------------------|--|---------------------|
| 2006 | 80% | 1'112'070.00 | 1'740.00 |
| 2007 | 70% | 1'168'880.00 | 1'793.00 |
| 2011 | 70% | 1'240'050.00 | 1'771.00 |
| 2013 | 80% | 1'515'000.00 | 1'968.00 |

L'augmentation des revenus par habitant tenant compte de l'adaptation de 2013 représente 13 %.

Charges

| Années | Coûts enseignement et formation | Coûts de la santé | Coûts des affaires sociales | Total des charges couvert par la fiscalité | Total des charges de la fiscalité par habitant |
|--------|---------------------------------|-------------------|-----------------------------|--|--|
| 2006 | 386'096.00 | 241'366.00 | 291'932.00 | 1'510'033.00 | 2'363.00 |
| 2007 | 450'219.00 | 124'465.00 | 349'900.00 | 1'580'765.00 | 2'424.00 |
| 2011 | 699'464.00 | 187'931.00 | 322'933.00 | 1'626'505.00 | 2'324.00 |
| 2013 | 831'587.00 | 215'764.00 | 366'407.00 | 1'958'352.00 | 2'654.00 |

L'augmentation des charges par habitant entre 2006 et 2013 (budget) représente 13 %.

L'année 2012 ne figure pas dans le tableau en raison du fait que les comptes ne peuvent pas encore être établis.

Dès 2011, un revenu d'environ Fr. 125'000.00 est attribué à notre commune dans le cadre de la péréquation financière. Avant cette date, toutes les charges liées, cantonales ou régionales, étaient réduites en raison de la classification de notre commune.

Pour permettre une comparaison par rapport aux 26 communes gruyériennes, il faut s'avoir que seules 4 communes ont un taux inférieur à 70 %, dont le minimum se situe à 67.9 %. Avec un coefficient de 80 %, Grandvillard se situerait au 13^e rang dans la statistique basée sur les comptes 2010.

Dès lors, afin de permettre une saine gestion des affaires communales, nous proposons de revenir à un coefficient d'impôt de 80 % comme précédemment.

Nous comptons sur votre compréhension et nous vous assurons que seule cette solution permettra à Grandvillard de maintenir ses infrastructures.

Au nom du conseil communal
Marie-Claire Pharisa, syndique, responsable des finances

IV. Budgets 2013

Conformément aux articles 87 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le conseil communal a établi les budgets de fonctionnement et des investissements de l'année 2013. Ces budgets seront soumis à l'assemblée communale du mercredi 5 décembre 2012. Ils peuvent être consultés au Bureau communal dès le vendredi 23 novembre 2012.

Budget de fonctionnement

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges de la commune y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Commune de Grandvillard

BUDGET 2013

Date 06.11.2012/ Page 1

| Comptes de fonctionnement (par départements) | Budget 2013 | | Budget 2012 | | Compte 2011 | |
|--|-------------|-----------|-------------|-----------|--------------|--------------|
| | Charges | Revenu | Charges | Revenu | Charges | Revenu |
| 0 ADMINISTRATION | 498'771 | 195'561 | 484'773 | 179'454 | 482'897.45 | 183'794.50 |
| 1 ORDRE PUBLIC | 34'004 | 57'500 | 42'159 | 63'550 | 141'957.90 | 163'028.20 |
| 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 1'122'354 | 290'767 | 956'195 | 208'382 | 893'235.05 | 193'771.10 |
| 3 CULTURE ET LOISIRS | 103'362 | 180 | 103'753 | 780 | 103'869.60 | 1'841.15 |
| 4 SANTE | 223'764 | 8'000 | 212'885 | 8'000 | 198'852.65 | 10'921.50 |
| 5 AFFAIRES SOCIALES | 372'407 | 6'000 | 357'594 | 8'500 | 334'839.25 | 11'905.40 |
| 6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 264'103 | 67'100 | 280'590 | 65'100 | 169'225.55 | 45'744.65 |
| 7 PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 391'531 | 311'800 | 390'014 | 307'850 | 380'945.00 | 321'185.20 |
| 8 ECONOMIE | 392'356 | 400'300 | 382'999 | 388'800 | 461'292.15 | 466'839.87 |
| 9 FINANCES ET IMPOTS | 552'224 | 2'607'822 | 533'054 | 2'446'453 | 624'516.70 | 2'397'658.31 |
| Charges totales | 3'954'876 | | 3'744'016 | | 3'791'631.30 | |
| Revenus totaux | | 3'945'030 | | 3'676'869 | | 3'796'689.88 |
| Excédent de dépenses | | 9'846 | | 67'147 | | |
| Excédent de revenus | | | | | 5'058.58 | |

Selon la récapitulation ci-dessus, ce budget se résume comme suit :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Charges | 3'954'876.00 |
| Revenus | 3'945'030.00 |
| Excédent de dépenses | 9'846.00 |

D'une manière générale, on constate que le budget 2013 est fortement influencé par l'augmentation de certaines charges imposées. De plus, quelques charges exceptionnelles d'entretien des infrastructures communales y sont incluses. On note essentiellement les points suivants :

Protection civile

Il est fait abstraction des contributions de remplacement d'abris PC faisant partie intégrante des permis de construire du fait que depuis le 1^{er} janvier 2012, celles-ci sont encaissées et gérées par le Canton.

Enseignement et formation

La **participation aux dépenses cantonales pour l'école enfantine et primaire** passe de Fr. 335'854.00 aux comptes 2011 à Fr. 376'958.00 au budget 2013, ce qui représente une augmentation de 12.24%.

Achat de matériel informatique – l'école de Grandvillard dispose de matériel en service depuis 2003. De manière à le rendre compatible avec celui installé en 2012 à l'école d'Estavannens, un investissement de l'ordre de Fr. 10'000.00 est nécessaire

Participation au Cycle d'orientation (CO) de la Gruyère – l'augmentation est de Fr. 43'000.00 par rapport au budget 2012. Celle-ci résulte de la nouvelle clé de répartition des frais du CO adoptée tout récemment et de l'augmentation sensible du nombre d'élèves.

Soins ambulatoires

La nouvelle clé n'engendre pas d'augmentation de la part de notre commune aux frais du **Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)**. Une légère hausse des frais pour les indemnités forfaitaires découle de la croissance significative des demandes.

La participation au Service social passe de Fr. 62'731.00 au budget 2012 à Fr. 72'685.00 au budget 2013. Cette augmentation résulte d'une progression de l'aide matérielle accordée.

Routes communales

Les **frais d'entretien des routes et de l'éclairage public** sont ramenés de Fr. 25'000.00 au budget 2012 à Fr. 10'000.00 au budget 2013, du fait de la récente réfection de la route de la gare et des routes d'Estavannens et de Lessoc ainsi que des investissements futurs prévus dans le centre village.

Amélioration de l'éclairage public – dans le cadre de la campagne « Eclairer mieux en consommant moins d'énergie », Grandvillard a réalisé en 2012 une première étape des travaux. Les adaptations nécessaires à la pose d'ampoules LED ont été effectuées dans les quartiers de la Fin du Moulin et des Golettes. Coût de l'opération : Fr. 13'000.00. Le même montant est porté au budget 2013 afin de poursuivre l'amélioration programmée sur 3 ou 4 ans.

Environnement

Gestion des déchets – Les taxes en vigueur (taxe au sac + taxe de base par ménage et par personne) permettent de couvrir le 83.4% des frais du service.

Aménagement du territoire - Le plan d'aménagement local (PAL) actuellement en vigueur a été adopté en 1993. La loi cantonale mentionne que le (PAL) doit être réexaminé au moins tous les 15 ans et, au besoin, modifié. L'étude de révision a débuté en 2012 et s'échelonne sur plusieurs années. A cet effet, une dépense de Fr. 20'000.00 figure au budget 2013.

Finances et impôts

Bâtiment administratif

L'assainissement et la nouvelle distribution de la partie sud-est abritant les appartements datent de 1976. L'entretien ordinaire des locaux a été effectué au gré des besoins. L'appartement du 1^{er} étage a nécessité en 2012 le remplacement de l'agencement de la cuisine et en 2013, il est prévu une dépense de l'ordre de Fr. 15'000.00 pour la réfection de la salle de bains.

Impôts

De manière à couvrir les charges 2013 qui pour une grande part sont imposées ou liées, le produit des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales a été estimé sur la base du coefficient de 80% de l'impôt cantonal de base, tel qu'il sera soumis à l'assemblée du 5 décembre 2012.

Budget des investissements

Les investissements sont classés en deux catégories, soit :

1) Investissements projetés soumis à l'assemblée du 5 décembre 2012

| No ordre | Chapitre | Libellé | Dépenses | Recettes |
|----------|------------|---|-----------|-----------|
| 1 | 620.501.02 | Chemin des Toules - réfection du talus pour garantir la stabilité de la route d'Estavannens Financement par fonds propres (fonds d'exploitation des gravières) | 10'000.00 | |
| 2 | 710.501.01 | Travaux d'endiguement suite aux intempéries 2005/2007 - mesure de protection contre les crues dans le secteur de l'école, exigée par le Service des lacs et cours d'eau dans son projet initial. | 35'000.00 | |
| | 750.660.00 | Subvention fédérale - estim. 30% | | 10'500.00 |
| | 750.661.00 | Subvention cantonale - estim. 30% | | 10'500.00 |
| | | Le solde à charge de la commune, soit Fr. 14'000.00, sera financé par emprunt bancaire. | | |

| | | | | |
|---|------------|--|-------------------|------------------|
| 3 | 810.501.01 | Chemin forestier de "Pra Fleuri" - suite aux glissements de terrain survenus en avril et en septembre 2012, la construction d'un caisson en bois, la pose de blocs ainsi que la réfection du bitume par endroits s'imposent. Le coût des travaux qui seront effectués par l'équipe forestière communale est estimé à | 56'000.00 | |
| | 810.661.00 | Subvention cantonale - 60% | | 33'600.00 |
| | | Le solde à charge de la commune, soit Fr. 22'400.00, sera financé par emprunt bancaire. | | |
| 4 | 943.503.01 | Crédit d'étude destiné à un projet de construction d'un chalet d'alpage Financement par fonds propres (fonds d'entretien des chalets) | 16'000.00 | |
| | | Totaux | 117'000.00 | 54'600.00 |

2) Autres investissements liés à une décision antérieure de l'assemblée communale

| No ordre | Chapitre | Libellé | Dépenses | Recettes |
|----------|------------|---|-------------------|------------------|
| 1 | 706.610.00 | Taxes de raccordement au réseau d'eau potable | | 2'400.00 |
| 2 | 710.610.00 | Taxes de raccordement au réseau public d'évacuation des eaux | | 15'000.00 |
| 3 | 840.525.00 | Participation à l'installation d'une centrale de biogaz. Crédit accordé par l'assemblée communale du 25.11.2009 : Fr. 80'000.00. Un acompte de Fr. 40'000.00 a été payé en 2010. Le solde de la participation est reporté sur l'exercice 2013 | 40'000.00 | |
| 4 | 944.564.00 | Contribution spéciale au Syndicat d'améliorations foncières pour le remaniement parcellaire. Report du crédit accordé par l'assemblée communale du 26.11.2008. | 100'000.00 | |
| | | Totaux | 140'000.00 | 17'400.00 |

Récapitulation du budget des investissements

| | | Dépenses | Recettes |
|------------------------------------|--|-------------------|-------------------|
| 1 | Investissements projetés soumis à l'assemblée du 05.12.2012 | 117'000.00 | 54'600.00 |
| 2 | Report des investissements liés à une décision antérieure de l'assemblée communale | 140'000.00 | 17'400.00 |
| Totaux | | 257'000.00 | 72'000.00 |
| Excédent global de dépenses | | | 185'000.00 |

V.

Présentation du plan financier 2013 - 2017

En application des articles 86d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et 43c du règlement d'exécution du 28 décembre 1981, le conseil communal a l'obligation d'adopter un plan financier. Pour la 6^{ème} année consécutive, ce plan a été établi et transmis à la commission financière pour préavis.

Dans le cadre de la planification financière, il s'agit d'effectuer une projection, dans les 5 ans à venir, des dépenses et des recettes, afin de déterminer si l'évolution financière de la commune est soutenable et si elle permet les investissements envisagés.

En vertu de l'article 10, al. 1, lit. r) LCo, l'assemblée communale prendra acte dudit plan financier et de ses mises à jour.



VI.

Révision du plan d'aménagement local - informations

Le plan d'aménagement local (PAL) est un document qui règle l'utilisation du sol de la commune en tenant compte du plan directeur cantonal et des zones déjà bâties.

Sa durée est d'environ 15 à 20 ans ; son élaboration est un travail d'étude d'environ 4 à 5 ans. Pour ce travail, un bureau d'urbanisme a été nommé ainsi qu'une commission d'aménagement.

Actuellement, en phase de conception directrice, le conseil communal tient à vous informer de l'état de la situation.

A ce stade de l'étude, trois caractéristiques sont développées :

- Les zones à bâtir actuelles et à relativement court terme
- Le plan directeur, soit les zones à bâtir à moyen terme
- Les indications des particularités territoriales

Un plan explicatif se trouve en dernière page du présent bulletin ; la légende donne les informations nécessaires à sa compréhension.

Pour une première approche, il est indispensable de savoir que le développement d'une nouvelle zone est subordonné au nombre de constructions pendant les 15 dernières années, ainsi qu'au nombre de parcelles encore disponibles (non bâties).

C'est donc l'occasion de rappeler à tous les propriétaires fonciers des zones résidentielles que le maintien des parcelles vierges est un frein au développement du village.

Il est clair aussi que le souhait du conseil communal n'est pas un développement aveugle et à tout prix. Toutefois, il a le souci de pouvoir offrir aux personnes intéressées et aux jeunes en particulier, la possibilité de s'établir à Grandvillard. Et pour cela, il est indispensable de disposer de terrains aménagés.

Nous construisons notre avenir. Ce dicton prend tout son sens dans cette démarche et il appartient à chacun de s'en préoccuper.

Le conseil communal informera la population de l'évolution de ce PAL lors des assemblées et, au besoin organisera une séance d'information, afin que chacun(e) puisse connaître le concept global de l'aménagement de notre territoire.

Au nom du conseil communal
Marie-Claire Pharisa, syndique

VII. Gestion des déchets

Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers - changement de dates

Pendant les fêtes de fin d'année, le service de ramassage, est reporté au **jeudi**.

Vous trouverez, ci-après, le tableau établi par l'entreprise J. Niquille & Fils SA, à Charmey, relatif à l'année 2013.



Le Perré 9 - 1637 Charmey

Bureau 026 927 28 38

Fax 026 927 22 55

Mobile 079 634 93 66

RAMASSAGE DES DECHETS URBAINS - 2013

FETES ET JOURS FERIES - CHANGEMENT DE DATES

| <u>FETES</u> | <u>DATES DE REMPLACEMENT</u> |
|------------------------|-------------------------------|
| Pâques | <i>jeudi 4 avril 2013</i> |
| Pentecôte | <i>jeudi 23 mai 2013</i> |
| Noël | <i>mardi 24 décembre 2013</i> |
| Nouvel-An et 2 janvier | <i>mardi 31 décembre 2013</i> |

Capsules de thé « Nespresso » en aluminium

Au même titre que les capsules de café « Nespresso », celles de thé, de même marque, sont également recyclées.

Chacun voudra bien les déposer dans le conteneur « Nespresso ».



Fermeture de la déchetterie intercommunale le samedi 11 mai 2013

En raison de la POYA 2013, manifestation qui aura lieu du 8 au 12 mai 2013, la déchetterie intercommunale sera fermée le **samedi 11 mai 2013**. Merci d'en prendre note.

VIII. Le coin des sociétés

INTERSOCIETE DE GRANDVILLARD - PROGRAMME DES MANIFESTATIONS 2012-2013

| | | | | | |
|------------------|-------|--|------------------|-------|--|
| Septembre | 27 | Assemblée de la Société de Musique l'Echo du Vanil-Noir | Mars | 1 | Assemblée générale - SIV |
| | 30 | Loto de la Société de tir, à Enney | | 10 | Sortie des membres du Ski-Club |
| | | | | 16 | Loto du Ski-Club – Hôtel du Vanil-Noir |
| Octobre | 2 | Concert - Eglise - quator russe | | 22-23 | Concert de la Société de Musique l'Echo du Vanil-Noir - Eglise |
| | 12 | Assemblée de la Société de jeunesse | | 23 | Soupe de carême – Salle communale – Groupement des dames |
| | 14 | Tournée de la Bénichon - Société de Musique l'Echo du Vanil-Noir | Avril | 1 | Chasse aux œufs - SIV |
| | 19 | Assemblée du Ski-Club | | 13 | Nettoyage du village - Société de jeunesse |
| | 20 | Journée d'aide aux personnes âgées - Société de jeunesse | | 21 | Première Communion |
| | 20 | Match aux cartes – Société de tir - buvette du tir | | 26-28 | Chants de la Société de jeunesse |
| | 27 | Marchethon à Givisiez | Mai | 8-12 | Poya d'Estavannens |
| Novembre | 10 | Résultats de tir, soirée au stand | | 18 | Journée escalade – Ski-Club |
| | 17-24 | Montage du télési | | 19 | Loto des Dames – Hôtel du Vanil-Noir |
| | 22 | Assemblée générale du Chœur-Mixte | | 20 | 1 ^{ère} Communion |
| | 25 | Bicentenaire de la Bérézina | | 25 | Marché artisanal - SIV |
| | 30 | Match aux cartes - SIV | Juin | 1 | 2 ^{ème} rencontre des véhicules anciens |
| Décembre | 8 | Passage de Saint Nicolas dans les familles | | 15 | Concert des Zygomatiques, Albeuve, Salle de spectacle |
| | 14 | Après-midi de contes avec goûter à la salle communale - SIV | | 16 | Journée récréative - Ski-Club |
| | 16 | Visite aux personnes âgées - Société de jeunesse | | 27-30 | Rencontres des jeunes, Corbières |
| | 16 | Concert de Noël - Eglise de Neirivue – 17.00 h. - SDI | Juillet | 14 | Pique-nique de l'Amicale des Pompiers au Saudillet |
| Janvier | 4- 6 | Camp de ski des enfants – Les Mosses | | 21 | Messe chantée - Liéry Odet |
| | 12 | Sortie slalom – Ski-Club | | 31 | Fête du 1er août - Société de jeunesse |
| | 13 | Dîner des aînés – Groupement des dames, Salle communale | Août | 15 | Illumination de la Croix du Cuaz - Ski-Club |
| | 18-19 | Petit Nouvel-An - Société de jeunesse | | 15 | Pèlerinage des Brancardiers de la Gruyère à la Grotte |
| | 19 | Fête des Rois - Chœur-Mixte | | 18 | Pique-Nique de la Société de Musique l'Echo du Vanil-Noir |
| | 26 | Concours des enfants et des membres du Ski-Club | Septembre | 4 | Assemblée Intersociété |
| Février | 1 | Soirée-comédie – Hôtel du Vanil-Noir - SIV | | 13-14 | 24 ^e Open-Bike Haute-Gruyère |
| | 9 | Loto de la Société de Musique – Hôtel du Vanil-Noir | Octobre | 18 | Assemblée générale du Ski-Club |
| | 16 | Sortie en raquettes au clair de lune - Ski-Club | Novembre | 15-17 | Fête des Céciliennes – Hôtel du Vanil-Noir |



Grandvillard, le 15 octobre 2012

Chers Citoyennes et Citoyens de Grandvillard,
Chers Bénévoles,
Chers Amis, (es) de l'Open Bike Haute-Gruyère,

Toute l'équipe de l'Open Bike remercie la population de Grandvillard, les propriétaires de terrains et tous les bénévoles qui ont participé à la 23^e édition de l'Open Bike Haute-Gruyère. Nous vous réitérons nos chaleureux remerciements pour votre compréhension quant aux nuisances sonores, aux incivilités, aux déchets laissés durant le week-end ou pour tous autres problèmes liés à une telle manifestation.

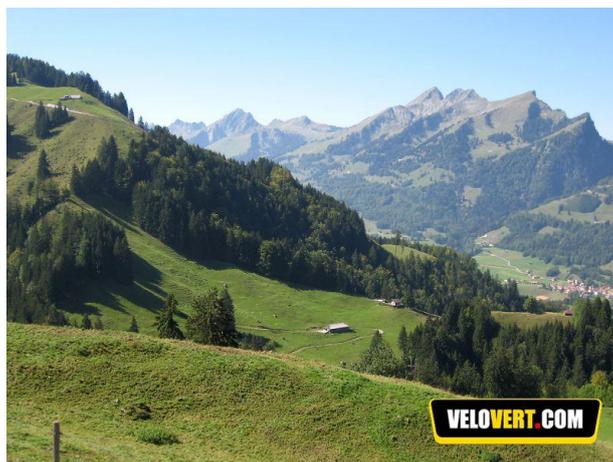
Ci-dessous, un article paru dans le magazine Vélo-Vert, journal spécialisé pour les adeptes du VTT, très populaire en France. Bonne lecture et nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous les **13 et 14 septembre 2013** pour la 24^e édition.

Le Comité directeur

ARTICLE « VELO-VERT »

Le VTT, meilleur prétexte pour se rassembler

Grandvillard est un petit village typique de la Haute-Gruyère, au pied des montagnes. Dans cette région, il est de bon ton qu'un village organise une fête au moins une fois par an. Si en Suisse, on est volontiers bon vivant, on en reste pas moins dynamique. De ce fait, les organisateurs se devaient de proposer un temps sportif à ce week-end d'agapes. Si au départ, une course de ski était organisée, plusieurs annulations suite à un manque de neige ont contribué à orienter l'organisation vers une course de VTT. A ses débuts, l'Open bike se déroulait autour d'un petit parcours semé d'obstacles, pour le spectacle, puis prit, au fil des ans, de l'envergure, jusqu'à proposer aujourd'hui trois parcours de 18 kms (420m D+), 27 kms (620 m D+) et 46 kms (1360m D+) à travers la région, via Gruyères, cité médiévale de caractère.



Vue sur la vallée de la Haute-Gruyère depuis les alpages au-dessus de Grandvillard

La barre haute

Les organisateurs ont beau qualifier l'Open Bike de "modeste course régionale", ils n'hésitent pas à mettre les petits plats dans les grands. Fort d'un noyau jeune et dynamique et de quelque 600 bénévoles travaillant, pour certains, tout au long de l'année afin de garantir la réussite de l'événement, le résultat est à la hauteur : parcours bien balisés et sécurisés, public tout le long du circuit, animations diverses pour petits et grands, bons ravitaillements, nombreux sponsors et dotations importantes. Si ce type de prestation est monnaie courante en Suisse, reste que seule une équipe soudée, organisée et motivée peut en relever le défi : un résultat impressionnant pour une organisation 'amateur' !

L'Open Bike se veut avant tout populaire. Pour cette raison, le parcours est globalement assez roulant (comme souvent en Suisse). De quoi attirer quelque 1450 personnes au départ cette année. Si les purs "bikers" resteront peut-être sur leur faim, l'ensemble des participants ne pourra qu'être satisfait des paysages alpins, de l'ambiance tout au long du parcours, notamment lors de la traversée de Gruyères, sur un chemin médiéval pavé, où le public est présent en masse. Afin de satisfaire petits et grands, des épreuves sont organisées pour les jeunes cyclistes en herbe, qu'ils soient sur 2, 3, 4 roues, à pédales ou à deux pattes sur une draine.



Les plus petits ont aussi droit à leur challenge, assurant par la même occasion le spectacle

Pour témoigner de l'importance que prend petit à petit l'événement, petit oeil aux résultats de la course : au palmarès 2012, ce sont les noms de **Jérémy Huguenin (Giant Swiss SR-Suntour)**, **Stefan Sahn (Team Bulls)** et **Cocuzzi Luiz Henrique**, champion du Brésil espoir, qui s'inscrivent sur la grande distance. Chez les femmes, 3ème victoire pour la suisse experte du marathon **Antonia Wipfli**, devant **Coralie Redelsperger (team Velovert)**, et **Karin Rappo (team Mahu)**.



Le podium scratch du 46 kms : Jérémy Huguenin (Giant Swiss SR-Suntour), Stefan Sahn (Team Bulls) et Cocuzzi Luiz Henrique

Open pour faire la fête ?

Une fois la course terminée, la soirée festive se met petit à petit en place. Lors d'autres événements, les participants boivent une bière puis rentrent chez eux ; ici, la soirée peut se prolonger jusqu'à tard dans la nuit, avec concerts et plusieurs bars éphémères, installés dans les ruelles. Les Suisses romands de ce petit coin des Alpes sont accueillants, spontanés, de quoi s'intégrer facilement dans l'ambiance: "open" on vous dit! Autre petite entorse au régime sportif qui vaut le détour, la soirée du vendredi, permettant de remercier bénévoles et sponsors, réunit tout ce petit monde autour d'une bonne fondue "moitié-moitié" (comprenez moitié gruyère, moitié vacherin). De quoi donner un élan à l'événement du lendemain et présenter le travail de l'organisation, ainsi que l'association humanitaire que l'Open Bike a choisi de soutenir pour l'année en cours, en toute discrétion.

Au final, il ne resterait plus qu'une distance marathon, permettant d'atteindre les alpages et crêtes, pour que cette épreuve devienne une "classique" en Suisse.

IX. FRIGAZ DEVELOPPE SON RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL



Le gaz naturel est une énergie respectueuse de l'environnement. Il dégage 25 % de moins de CO2 que le mazout et il est exempt de particules fines. Il est disponible en tout temps (24/24, 7/7) et de ce fait aucun investissement, souvent conséquent, n'est nécessaire pour « faire le plein d'énergie ». Vous payez après avoir consommé.

Suite à la décision du Conseil Fédéral de sortir du nucléaire, le gaz naturel est appelé à jouer un rôle majeur dans la politique énergétique de notre pays. Il tient déjà une grande part de l'énergie consommée dans notre canton. La progression de notre vente de gaz de ces dix dernières années en est la plus évidente démonstration.

Dans le cadre du développement de son réseau, Frigaz étudie actuellement un projet d'extension de conduite, moyenne pression, qui passera sur le territoire des communes de Gruyères, Bas-Intyamon et Grandvillard.

Par la suite une extension du réseau basse pression, utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, est envisagée dans votre village. La réalisation de ce réseau dépendra du nombre de raccordements. Notre objectif serait de pouvoir distribuer le gaz au début de l'année 2014.

Avez-vous des questions ? N'hésitez pas à nous contacter au 026 350 11 60 ou par email chez frigaz@frigaz.ch

FRIGAZ SA
Route des Fluides 1
CH-1762 Givisiez

X. Divers



La cafétéria précitée est ouverte tous les jours de 09.00 à 17.30 heures (tél. 026 928 44 45).

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamon, à Villars-sous-Mont**. En raison de l'augmentation des tarifs, dès le début juillet 2012 leur prix a été porté de **38 fr à 40 fr**. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.

Site Internet

Consultez le site : www.grandvillard.ch. Vous y trouverez de nombreuses informations.

Le présent document y est inséré, sous la rubrique « Bulletins d'information ».

**Le conseil communal de Grandvillard vous attend
à la prochaine assemblée fixée au**

mercredi 5 décembre 2012, à 20.00 heures.

A l'issue de ladite assemblée, un verre de l'amitié sera servi.

Il profite du présent bulletin
pour vous souhaiter, d'ores et déjà,
de

bonnes fêtes.

**Il forme des vœux pour
l'an nouveau.**



Fêtes de fin d'année Fermeture du Bureau communal

**Pendant la période de Noël, le Bureau communal sera fermé du
lundi 24 décembre 2012 au mercredi 2 janvier 2013 inclus.**

Le conseil communal